

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Point sur la situation au CHSLD ÉMILE MCDUFF au 10 janvier 2022

Le CHSLD Émile McDuff est considéré en éclosion. Nous dénombrons une augmentation des cas chez nos résidents et nos employés suite aux dépistages effectués. Nos résidents sont en isolement préventif en attendant les résultats. Nous avons reçu certains résultats et nous en attendons d'autres.

Nous sommes en contact étroit et constant avec la santé publique et le CISSS de Lanaudière.

Les résidents touchés sont placés dans une section dédiée d'une unité, qu'on appelle zone chaude, pour éviter qu'ils ne transmettent le virus aux autres résidents et employés.

Nos mesures en place sont revues et ajustées quotidiennement pour assurer la sécurité de tous et éviter la transmission éventuelle entre les résidents infectés et les autres.

Toute visite en zone chaude devra être autorisée par l'établissement, après analyse de la situation. **Le port des ÉPI doit rigoureusement être respecté.**

Dans notre souci de bien informer les familles de l'évolution de la situation dans notre établissement, voici l'état de situation de ce jour :

	Résidents	Employés
Cas actifs	7 (+7)	11 (+2)
Décès	0	0
Cas rétablis	0	4 (+2)
Total cumulatif	7	15

Des nouvelles de vos proches

Nous comprenons et partageons vos inquiétudes et nous savons que vous désirez avoir rapidement des nouvelles de votre proche. Comme il est très difficile de retourner rapidement tous les appels, nous aimerions demander votre collaboration et communiquer, en tout premier lieu, avec le proche aidant ou le répondant qui est le plus en contact avec votre proche. Il pourra informer les membres de la famille qui le désirent.

Il est certain que si un résident n'a pas de proche aidant, vous pouvez communiquer avec nous. Cependant, nous demandons aussi votre collaboration pour nommer un membre de votre famille qui pourra prendre les renseignements et relayer le tout à tous les membres de la famille.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Accueil des personnes proches aidantes (PPA) et des visiteurs

En tout temps et en toute circonstance, l'accueil des visiteurs n'est plus permis dans les milieux visés.

Les personnes proches aidantes doivent :

- présenter leur passeport vaccinal et avoir le statut « adéquatement protégé »,
- respecter rigoureusement les consignes sanitaires de base dans le milieu de vie, et
- appliquer la distanciation physique de 2 mètres et porter un masque dans la chambre ou la pièce dédiée. **Ainsi, le port du masque et la distanciation physique de 2 mètres demeurent obligatoires en tout temps dès l'entrée** dans le milieu de vie (entrée, corridors, salon, etc.).

Il est interdit de manger dans la salle à manger ou la chambre d'un résident.

Il est interdit de circuler dans les espaces communs sauf pour circuler vers la chambre.

Règles pour les milieux de vie sans éclosion ET milieux de vie en éclosion

Une seule personne proche aidante par jour est permise auprès d'un résident **parmi la liste des PPA formées aux mesures PCI**. Un PPA peut visiter son proche à plus d'une reprise au cours de la même journée.

Un **maximum de 4 personnes proches aidantes** sera identifié par la direction du centre en collaboration avec le résident ou son représentant afin de restreindre le nombre de personnes différentes pouvant avoir accès à l'intérieur du milieu de vie.

L'accès aux espaces communs, par exemple à la salle à manger et au salon est désormais interdit pour les personnes. Ces dernières peuvent avoir accès uniquement qu'à la chambre. Cependant, une personne autorisée peut accompagner un résident nécessitant une aide à l'alimentation à la salle à manger en respectant les consignes sanitaires en vigueur.

Nous vous rappelons qu'il est INTERDIT à toute personne d'apporter de la nourriture ou des boissons et de manger dans la chambre d'un résident.

De même, **aucun vêtement ou objet de la maison (manteau, sac à main, sac à lunch, document, etc.) n'est autorisé dans le CHSLD s'ils sont à vous et ramené par la suite à la maison. Laissez votre manteau au vestiaire situé avant l'entrée de chaque unité.**

Attention, le port du masque et de la protection oculaire doit être maintenu pendant toute la durée de votre visite. Il demeure important d'assurer une application rigoureuse des mesures de prévention et de contrôle des infections afin de limiter la propagation du virus.

La personne qui ne respecte pas les consignes, malgré le fait qu'elle a reçu toute l'information et a été accompagnée pour l'application des mesures de PCI, pourrait se voir retirer l'accès au milieu.

Services aux résidents et loisirs

Les services externes de loisirs sont mis sur pause de même que les services de coiffure. Les activités de loisirs offertes par notre technicienne aux loisirs ont aussi mis sur pause, mais des activités individuelles ou en bulle, dépendant de la situation, pourraient continuer.

Les professionnels de l'externe offrant des soins de santé comme les physiothérapeutes et les professionnels en soins de pieds sont autorisés à venir.

Les résidents reçoivent la visite de bénévoles, qui doivent respecter certaines conditions, afin d'éviter le déconditionnement.

Le comité d'usagers et de résidents n'est pas permis en présentiel à l'intérieur du CHSLD, mais peut se tenir en virtuel.

Travailleurs pour la construction, la rénovation, la réparation, les menus travaux ou la livraison de meubles : non permis, sauf pour les travaux urgents nécessaires pour assurer la sécurité des résidents ou des employés.

Visites d'Agrément Canada en CHSLD : non permis

Visites ministérielles d'évaluation en CHSLD : suspendues

Sorties des résidents dans les milieux sans éclosion

Les sorties des résidents du milieu de vie pour un rassemblement privé ou un congé temporaire dans la communauté ne sont **pas permises** puisque nous sommes en éclosion.

Livraison pour les résidents

Les livraisons de nourriture ou de biens sont permises sous certaines conditions. Tout contenant et emballage doit être désinfecté soigneusement à l'arrivée.

Heures de visite

Les heures de visite sont toujours restreintes de 8h à 20h, sept jours sur sept et aucune visite ne sera permise en dehors de ces heures sauf pour les visiteurs d'un proche en fin de vie. **ATTENTION, le couvre-feu en vigueur doit être respecté de 22h à 5h.** Cependant, une personne proche aidante d'un résident en fin de vie ou lors d'une situation d'urgence ou exceptionnelle pourra obtenir une attestation justifiant son déplacement lorsque cela est cliniquement requis pour le résident. Cette attestation sera autorisée et émise par le directeur général ou la responsable des soins cliniques du CHSLD.

Mesures de prévention à respecter en tout temps

- **Distanciation** - Une distance minimale de deux mètres doit être maintenue en tout temps sauf lors de la prestation de soins par un proche aidant (hygiène, alimentation, etc.).
- **Hygiène des mains** - Pratiquer l'hygiène des mains, entre autres à l'arrivée, avant et après une visite à un résident, avant et après une activité, après être allée à la toilette, à la sortie, et après avoir porté des gants s'il y a lieu, pour en nommer quelques moments.
- **Port du masque** - Un masque de procédure doit être porté en tout temps et les directives locales doivent être respectées. Le port du masque doit être maintenu lors de l'utilisation du téléphone cellulaire.
- **Hygiène respiratoire** - Pratiquer l'hygiène respiratoire lorsque vous toussiez ou éternuez.
- **Les effets personnels** - Les manteaux, sac à main, etc. doivent être déposés à l'endroit désigné et conservés selon les consignes de l'établissement.

Merci pour votre soutien

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions auxquelles vous ne trouvez pas réponse ici. Nous vous remercions de votre soutien et de votre compréhension en ces temps difficiles.

Continuez à suivre nos communiqués qui sont envoyés par courriel et qui sont publiés sur notre site Web et sur notre page Facebook.

<https://chslmcduff.com/>

<https://www.facebook.com/chslmcduff/>